



## EXTRAIT DU REGISTRE

## DES DELIBERATIONS

## DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 18/04/2019

Reçu en préfecture le 18/04/2019

Affiché le 18/04/2019

SLOX

ID : 081-218102572-20190408-2019DEL25-DE

Date de la convocation  
02.04.2019

L'an deux mille dix-neuf et le huit avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul RAYNAUD, Maire.

**Présents :** Mrs RAYNAUD, LE ROCH, Mme MAILLET-RIGOLET, Mr MARTY, Mme RAYNAL, Mr GUIRAUD, Mme VILLENEUVE, Mr SOULA, Mme TAFELSKI, Mrs GRIALOU, FABRE, Mmes BABAUX, GARCIA, Mr LEFERT, Mme TRUTINO, Mrs SAMATAN, DE GUALY, Mme GONZALES, Mrs GALINIE, PEYRONIE, Mmes KLIMEZACK-GIL, PELLEGRINI,

N° 19/25

**Absents :** Mme BENTATA-RAUCOULES procuration à Mme TRUTINO  
Mr GRIMAL procuration à Mr GRIALOU  
Mme ANGLES procuration à Mme VILLENEUVE  
Mme PAWLACZYK procuration à Mr GALINIÉ  
Mme THUEL procuration à Mr DE GUALY.

**Secrétaire :** Mr GUIRAUD.

Objet de la délibération

**APPROBATION DU  
COMPTE  
ADMINISTRATIF 2018  
DU BUDGET DU  
SERVICE DES EAUX**

Le compte administratif de l'exercice 2018 du budget du service de l'eau fait apparaître les résultats suivants :

1. Section de fonctionnement  
Dépenses : 549 398,66 €  
Recettes : 989 454,99 € dont 225 451,35 € d'excédent reporté  
Soit un résultat de clôture de : +440 056,33 €
2. Section d'investissement  
Dépenses 506 888,28 € dont 84 055,44 € de déficit reporté  
Recettes : 290 323,03 €  
Soit un résultat de clôture de : - 216 565,25 €
3. Restes à réaliser 2018 reportés sur 2019  
Dépenses : 77 795,20 €  
Recettes : 0,00 €

**5 ABSTENTIONS**  
*Adopté à la majorité*

La présentation détaillée par chapitre du compte administratif est annexée à la présente délibération.

Le maire, conformément à la loi, quitte la séance afin qu'il soit procédé au vote.

Vu l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 18 mars 2019,

LE CONSEIL MUNICIPAL - APRES AVOIR DELIBERE

PROCEDE au vote du compte administratif du budget du service des eaux pour l'exercice 2018 de la ville de Saint-Juéry,

APPROUVE l'ensemble des opérations du compte administratif du service des eaux de la commune,

DECLARE toutes les opérations de l'exercice 2018 du budget du service des eaux définitivement closes.

Pour extrait conforme,  
SAINT-JUERY, le 17 avril 2019  
Jean-Paul RAYNAUD,  
Maire,  
Conseiller Départemental

